

**Viols
le Fort**
2026



N°16

> Quelques mois au Village
LOU SIFFLAIRE

Editorial

Chères Violiennes, chers Violiens,

Le conseil municipal et moi-même tenons à vous adresser nos plus sincères remerciements pour la confiance que vous nous avez renouvelée à l'occasion de ce nouveau mandat 2026-2032.

Votre mobilisation lors de cette élection témoigne de votre attachement profond à notre village et à son avenir. En choisissant la continuité, vous avez confirmé une conviction simple : on ne change pas une équipe qui gagne. Nous mesurons pleinement la responsabilité qui nous incombe et nous continuerons à œuvrer avec engagement au service de l'intérêt général.

L'équipe municipale qui m'accompagne rassemble des élus aux compétences variées, prêts à mettre leur énergie et leur savoir-faire au service de tous.

Parallèlement aux élections municipales, les élections intercommunales se sont également tenues. Notre commune dispose de deux sièges au sein du conseil communautaire qui seront occupés par M. Parentini et moi-même.

Le 7 avril dernier, le conseil communautaire de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, qui regroupe 36 communes et plus de 50 000 habitants, a élu son nouveau président ainsi que ses vice-présidents. M. Jérôme Lopez a été élu président. Quinze vice-présidences ont été attribuées ; j'ai l'honneur d'avoir été élue vice-présidente en charge des zones d'activités économiques.

La couverture de ce bulletin municipal rend hommage à nos aînés. En ce début de mandat, j'ai souhaité mettre à l'honneur nos doyens, Raymond et Solange, tous deux nés à Viols-le-Fort il y a 98 ans.

Raymond, figure bien connue de notre village, est un véritable gardien de notre mémoire collective, riche d'innombrables histoires locales. Solange, plus discrète, n'en possède pas moins une mémoire précieuse des événements qui ont marqué notre commune.

Le moment partagé lors de la prise de cette photographie, près de la Tour du Fanabregol, restera un souvenir heureux, vécu avec leurs proches et les élus présents.

En ce début de mandat, les chantiers ne manquent pas. Conformément à nos engagements de campagne, des travaux d'amélioration du confort dans les écoles seront prochainement engagés : installation de toiles d'ombrage à la maternelle, mise en place de ventilateurs au plafond dans les salles de classe, et création d'un espace climatisé dans chaque école.

Par ailleurs, les travaux d'agrandissement de la bibliothèque débiteront très prochainement, afin de mieux répondre aux attentes des habitants et de renforcer l'offre culturelle de la commune.

Avec le retour des beaux jours s'ouvre une période propice aux rencontres et aux moments de convivialité. Notre traditionnel repas républicain ainsi que la fête du village constitueront, comme chaque année, des temps forts de la vie locale.

Je vous remercie à nouveau pour votre confiance et vous souhaite, au nom de l'ensemble du conseil municipal, un très bel été.



Anne DURAND
Maire de Viols-le-Fort

Sommaire

P.04 Infos municipales

P.11 Ça c'est passé aux écoles

P.12 Urbanisme

P.13 Vivre Ensemble

P.15 Intercommunalité

P.17 Patrimoine

p.21 Expression libre

p.22 Communiqué

p.22 Infos administratives

p.23 Vie Associative



Mentions légales

BULLETIN MUNICIPAL DE VIOLS-LE-FORT - LOU SIFFLAÏRE N°16 MAI 2026

Directeur de Publication : Anne Durand, Maire de Viols-le-Fort

Rédaction : Les élus de la Commission Communication

Coordination éditoriale : les membres de la Commission Communication

Conception : Secrétariat de la Mairie de Viols-le-Fort

Crédits photos : Mairie de Viols-le-Fort, les élus, les associations, L.Jallot, Anna Barcelonne

Impression 630 exemplaires sur papier certifié PEFC.

Imp'Act Imprimerie 5911, Route de Frouzet, 34380 Saint-Martin-de-Londres

Tout article proposé en conformité avec la bienséance sera le bienvenu. Merci de nous le transmettre par mail à secretariat@violslefort.fr

Lou Sifflaïre en version dématérialisée est disponible sur le site internet

www.violslefort.fr

Vous êtes une entreprise et vous souhaitez utiliser nos colonnes pour une information publicitaire. Contactez-nous par mail, afin que nous puissions vous communiquer le règlement associé.

Des dispositions particulières sont proposées aux entreprises nouvellement constituées dont le siège social est domicilié à Viols-le-Fort.

Informations Municipales



◆ Elections municipales 2026

Le 15 mars dernier, la liste conduite par Anne Durand « Continuons ensemble pour Viols-le-Fort » est arrivée en tête dès le premier et unique tour de scrutin avec 53,44 % des suffrages [427 voix], contre 46,56 % [372 voix] pour la liste « Rassembler, Écouter, Agir », menée par Rodolphe Thiriez.

Récapitulatif des votes (en pourcentage des inscrits)

- Inscrits : 1 093
- Votants : 75,3 % [soit 823]
- Suffrages exprimés : 73,1 % [soit 799]

Conformément à la législation en vigueur, le conseil municipal est composé des 12 premiers candidats de la liste arrivée en tête, ainsi que des 3 premiers candidats de la liste d'opposition.

Installation du conseil municipal :

Le premier conseil municipal s'est tenu le 21 mars 2026 et à cette occasion, Mme Anne Durand a été élue maire à la majorité absolue avec 12 voix.

Composition du Nouveau conseil municipal :



Anne DURAND
Maire



Laurent PARENTINI
1^{er} Adjoint



Maguelonne BOUDON
2^{ème} Adjointe



Brice HOULES
3^{ème} Adjoint



Aurélie PANELLE
4^{ème} Adjointe



Nicole RATAJCZAK
Conseillère municipale



Jérémy ANDRE
Conseiller municipal Délégué



Sarah JONES
Conseillère municipale



Jean-Luc LEVIEUX
Conseiller municipal



Daniel VERZILLI
Conseiller municipal



Véronique BOREL
Conseillère municipale



Tanguy DAUFRESNE
Conseiller municipal



Rodolphe THIRIEZ
Conseiller municipal



Frédérique MARIN
Conseillère municipale



Benjamin DION
Conseiller municipal

Informations Municipales



◆ Prenez soin de vous !

Les allergies saisonnières.

Le réchauffement climatique et la pollution sont responsables de l'augmentation des allergies saisonnières, notamment par les pollens. La durée de pollinisation est plus longue et plus précoce, les pollens sont de plus en plus fractionnés, pénétrant facilement dans les voies aériennes.

Les symptômes sont facilement reconnaissables : rhinite (nez qui coule), conjonctivite (irritation des yeux), difficultés respiratoires et asthme.

Avant d'avoir recours à la prise systématique de médicaments, il existe des mesures environnementales simples à mettre en place afin de réduire la quantité des allergènes.

Les acariens aiment l'humidité, prolifèrent dans les poussières de maison et se nourrissent de squames, de débris de poils et de peau. Il est important de laver le linge de lit à 60°, d'éviter les oreillers en plume et les couvertures en laine. Il faut également aérer fréquemment le domicile. Pour les tissus qui supportent mal le lavage à haute température (comme les peluches de nos enfants), on peut les mettre au moins 12 heures au congélateur pour tuer les acariens.

Pour les pollens de végétaux, on recommande d'aérer le domicile plutôt le matin, d'éviter les bouquets de fleurs, de prendre une douche pour se débarrasser des pollens sur notre corps et d'éviter pour les personnes allergiques les séjours dans les parcs en période de pollinisation. Pensez également à laver régulièrement les lunettes afin d'enlever les pollens et diminuer les irritations nasales et oculaires.



Pour les moisissures qui sont allergisantes et toxiques.

L'aération est très efficace ainsi que le nettoyage des surfaces avec de l'eau et du savon. Il est nécessaire de vérifier l'isolation et la ventilation des logements ainsi que l'absence de pièces humides. L'utilisation de déshumidificateur est peu utile. C'est surtout l'aération d'au moins 30 minutes par jour qui est efficace. Attention à l'utilisation de plumeau qui soulèvent les acariens et les moisissures et les mettent en suspension dans l'air. Il faut plutôt utiliser des aspirateurs avec des filtres qui piègent toutes ces particules (filtres HEPA), en prenant le soin de bien nettoyer régulièrement ces filtres.

Toutes ces mesures permettent de limiter l'exposition et l'usage systématique des médicaments, mais parfois ce n'est pas suffisant.

Parmi les traitements médicamenteux, les antihistaminiques de nouvelle génération, qui présentent moins d'effets indésirables, peuvent être utilisés au long cours. Ils existent sous différentes formes (comprimés, spray, collyre, sirop pour les enfants) ils sont bien tolérés et doivent être utilisés sur prescription médicale et non par automédication. Il existe également des traitements préventifs de désensibilisation, très efficaces contre les acariens et les pollens, moins contre les moisissures que l'on appelle immunothérapie allergique. Ils agissent surtout sur les symptômes de rhinite plus que de conjonctivite, mais aussi en cas d'asthme allergique.

Sur les réseaux sociaux, de nombreux autres traitements alternatifs sont « conseillés » et parfois en vente (vitamine C, huiles essentielles, vinaigre de cidre, photothérapie par dispositifs nasaux). Ils ne sont absolument pas recommandés médicalement car leur efficacité n'est pas prouvée scientifiquement, ils sont onéreux et non dénués d'effets indésirables.

Pour résumer : Limiter l'exposition des allergènes, envisager une désensibilisation et utiliser de façon parcimonieuse les médicaments sur prescription médicale sont aujourd'hui les seules alternatives thérapeutiques efficaces.

Dr Daniel Verzilli

Informations Municipales



◆ Obligations légales de débroussaillage (OLD)

Un geste essentiel pour prévenir les incendies

À l'approche de la période estivale, marquée dans notre région par des épisodes récurrents de sécheresse et de fortes chaleurs, il est essentiel de rappeler l'importance des obligations légales de débroussaillage (OLD).

Ces mesures ne sont pas de simples recommandations : elles constituent une obligation réglementaire visant à protéger les personnes, les biens et notre environnement face au risque d'incendie.

Pourquoi débroussailler ?

Le débroussaillage permet de réduire la quantité de végétation combustible autour des habitations. En limitant la propagation du feu, il :

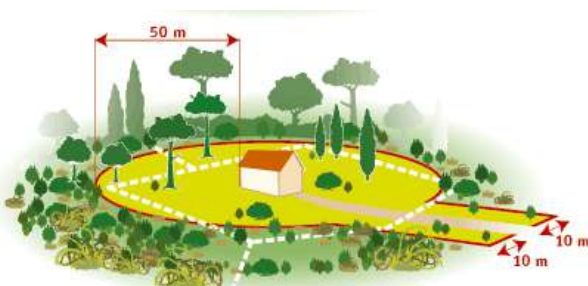
- diminue l'intensité des incendies,
- facilite l'intervention des services de secours,
- protège les habitations et leurs occupants,
- préserve les espaces naturels.

Dans un territoire comme le nôtre, particulièrement exposé aux risques liés à la sécheresse et aux canicules, ces actions sont essentielles pour prévenir les feux de forêt.

Qui est concerné ?

Les obligations de débroussaillage s'appliquent aux propriétaires de terrains situés à proximité de zones boisées ou de végétation dense. En règle générale, il est obligatoire de débroussailler :

- autour des constructions, sur un rayon de 50 mètres minimum,
- le long des voies d'accès privées sur une largeur de 10 mètres de part et d'autre.



Zone à débroussailler par le propriétaire

Ces obligations peuvent être étendues ou précisées par arrêté préfectoral ou municipal.

Comment procéder ?

Le débroussaillage consiste à :

- éliminer les broussailles, herbes sèches et végétaux morts,
- espacer les arbres et les arbustes,
- élaguer les branches basses,
- maintenir les toitures et gouttières propres.

Ces travaux doivent être réalisés régulièrement afin de maintenir les terrains en conformité tout au long de l'année.

Besoin d'accompagnement ?

Nous sommes conscients que certains habitants, bien que soucieux de respecter la réglementation, peuvent rencontrer des difficultés pour réaliser ces travaux (contraintes physiques, matérielles ou financières).

Dans ce contexte, la municipalité invite les personnes concernées à se rapprocher de la mairie. Des solutions sont actuellement à l'étude pour accompagner les administrés, telles que :

- la mutualisation de matériel (notamment un broyeur via la Communauté de communes),
- la mise en relation avec des prestataires,
- ou d'autres dispositifs d'entraide locale.

Un engagement collectif

Le respect des obligations légales de débroussaillage est une responsabilité individuelle qui contribue à la sécurité collective. En agissant dès maintenant, chacun participe activement à la prévention des incendies et à la protection de notre cadre de vie.

Pour toute question ou demande d'information, n'hésitez pas à contacter la mairie. Ensemble, soyons vigilants et solidaires face au risque incendie.

Contact : 04 67 55 01 86 - mairie@violislefort.fr

Maguelonne Boudon

Informations Municipales



◆ Travaux communaux

La commune a engagé la **réfection de ses panneaux d'affichage** afin d'améliorer la lisibilité, l'esthétique et l'accessibilité des informations municipales. Avec le temps, certains panneaux s'étaient dégradés et ne permettaient plus un affichage optimal des informations officielles, associatives et événementielles. Ces travaux permettent désormais une meilleure visibilité des informations. Ces panneaux sont des outils essentiels pour faire vivre l'information locale et renforcer le lien entre la municipalité, les associations et les habitants. Merci aux employés municipaux pour cette remise en état.



Un nouvel abri sur-mesure

À la suite de multiples sollicitations émanant des élèves, un abri à vélos a été spécialement conçu et installé au sein de l'établissement scolaire Clapas Éole. Ce projet, réalisé avec un soin tout particulier, représente un travail de qualité qui répond de manière très satisfaisante aux attentes de l'ensemble des élèves. Nous tenons à exprimer notre gratitude envers les agents techniques pour leur précieuse contribution à cette réalisation.

Nicole Ratajczak



Les services techniques poursuivent leurs travaux de rénovation

Dernier en date le local associatif du Tambourin Club de Viols-le-Fort, un lieu emblématique de la vie sportive et conviviale du village qui accueille depuis de nombreuses années les joueurs, bénévoles et supporters du club.

Le tambourin occupe une place importante dans l'histoire et l'identité de Viols-le-Fort, où cette discipline est pratiquée depuis plus d'un siècle. Le club continue aujourd'hui de faire vivre cette tradition sportive avec des équipes jeunes et adultes engagées dans les compétitions départementales et nationales.

Les interventions ont notamment porté sur la remise en état des fenêtres et de la porte d'entrée, la peinture de la façade, de l'éclairage extérieur et du panneau d'affichage.

Ce projet a pu voir le jour grâce à l'implication et au savoir-faire du personnel des services techniques

Avec ce local rénové, le Tambourin Club de Viols-le-Fort peut continuer à faire rayonner les couleurs du village sur les terrains de tambourin.



Informations Municipales



◆ Le budget communal : un outil au service de notre quotidien

Chaque année, la commune élabore son budget, un document essentiel qui traduit concrètement les priorités de l'équipe municipale et les besoins de la population. Souvent perçu comme technique, il est pourtant au cœur de notre vie locale : écoles, voirie, équipements publics, activités culturelles... tout passe par lui.

C'est lors de sa séance du 13 avril 2026 que le conseil municipal a voté le budget prévisionnel pour 2026.

Le budget communal se compose de deux grandes sections :

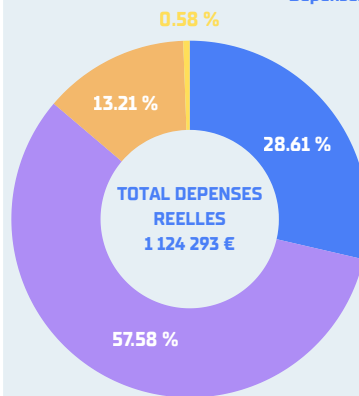
- **Le fonctionnement**, qui regroupe les dépenses courantes (salaires des agents, entretien des bâtiments, énergie, services à la population) et les recettes régulières (impôts locaux, dotations de l'État, produits des services).

D'OU VIENT L'ARGENT ? Recettes de fonctionnement

	Impôts et taxes	812 425 € 57.95 %
	Dotations et participations	351 939 € 27.24 %
	Produits de services	64 900 € 5.02 %
	Autres	62 500 € 4.84 %

TOTAL RECETTES REELLES 1 291 764 €

OU VA L'ARGENT ? Dépenses de fonctionnement



	Charges générales (énergie, entretien, fournitures, prestations...)	321 734 € 28.61 %
	Charges de personnel	647 415 € 57.58 %
	Charges de gestion courante (Subventions aux associations, indemnités de fonction, service incendie...)	148 575 € 13.21 %
	Charges financières (Intérêts de la dette)	6 569 € 0.58 %

- **L'investissement**, consacré aux projets structurants : rénovation de bâtiments, acquisitions foncières, agrandissement de la bibliothèque, travaux de voirie, rénovation énergétique des bâtiments scolaires...

INVESTIR POUR L'AVENIR Dépenses d'investissement 2026

	Acquisitions foncières	565 000 €
	Travaux de bâtiments	470 000 €
	Voirie & réseaux	390 000 €
	Matériel	73 724 €
	Autres projets	491 767 €
	Etudes & dette	47 942 €

TOTAL INVESTISSEMENT 2 038 433 €

Ces investissements sont financés sans augmenter les taux d'imposition communaux

COMMENT CELA EST FINANCÉ Ressources d'investissement

	Autofinancement	1 859 709 €
	Subventions & aides	178 724 €

Reconnaître et soutenir l'engagement des élus

Face à des responsabilités croissantes, la municipalité applique la loi du 22 décembre 2025 renforçant la reconnaissance de l'engagement des élus locaux.

Le conseil municipal a voté une revalorisation des indemnités du maire et des adjoints. Exercer un mandat demande du temps, de la disponibilité et entraîne souvent des sacrifices professionnels. Ces indemnités permettent d'en compenser une partie afin de rendre l'engagement accessible à tous.

Le taux du maire est fixé à 48 %, sous le plafond légal de 55,7 %. Celui des adjoints est de 18 %, également inférieur au maximum autorisé de 21,4 %. Ce choix traduit une volonté d'équilibre entre reconnaissance de l'engagement et maîtrise des dépenses publiques.

La loi facilite aussi les autorisations d'absence des élus salariés, sans garantir leur rémunération, d'où l'importance des indemnités.

Dans les petites communes, les élus assurent souvent des missions administratives, techniques ou périscolaires en plus de leur mandat. Notre objectif est de permettre à chacun de participer à la vie publique locale dans des conditions plus justes et adaptées aux réalités du terrain.

Informations Municipales



◆ Pourquoi il n'y aura pas de terrain de padel construit sur la commune durant ce mandat...

Le padel est un sport dérivé du tennis, qui se pratique le plus souvent en extérieur même s'il existe également des terrains couverts dans des structures entourées de parois, généralement en verre trempé, d'une hauteur d'environ 4 mètres. Né au Mexique en 1969, ce sport connaît depuis quelques années un essor spectaculaire en Europe et en France, séduisant un public de plus en plus large.

Lors du mandat précédent, la question de la construction d'un terrain de padel à Viols-le-Fort s'était posée dans un contexte particulier : celui des Jeux olympiques de Paris 2024, qui permettaient de solliciter des subventions dans un cadre exceptionnellement assoupli. Toutefois, une majorité de conseillers municipaux s'était rapidement prononcée contre ce projet. Aujourd'hui, la majorité municipale actuelle maintient cette position, pour plusieurs raisons que nous souhaitons exposer clairement, et qui sont plus ou moins les mêmes qu'il y a deux ans..

La première tient à l'intérêt réel d'un tel investissement pour une commune de 1250 habitants. Notre village bénéficie déjà d'un tissu associatif sportif riche et dynamique, porté notamment par des disciplines solidement implantées comme le tennis ou le tambourin. Nous estimons que le développement du padel pourrait entrer en concurrence directe avec ces activités, avec le risque d'affaiblir leur base de pratiquants. Nous ne souhaitons pas les mettre en péril au profit d'un sport dont l'engouement actuel, aussi réel soit-il, pourrait s'inscrire dans une logique de mode susceptible d'évoluer rapidement.

Par ailleurs, l'implantation d'un terrain de padel pourrait générer des nuisances non négligeables pour les riverains. Le secteur envisagé est déjà particulièrement animé, notamment en raison de la présence du city-stade.

L'augmentation de la fréquentation entraînerait inévitablement une hausse de la circulation automobile sur une voie étroite, déjà fortement sollicitée puisqu'elle dessert à la fois les écoles, les installations sportives existantes et les terrains de tennis. À cela s'ajoute la question du bruit : la pratique du padel est reconnue pour générer des nuisances sonores spécifiques, liées aux impacts répétés de la balle sur les parois. Plusieurs exemples récents, relayés dans la presse, font état de plaintes de riverains confrontés à ces désagréments comme l'illustre l'article « Padel, le bruit qui rend fou les habitants », publié le 18 juillet 2025 sur le site franceinfo.fr.

Enfin, il convient de rappeler que l'offre de pratique du padel est déjà bien développée à proximité de notre commune. Des infrastructures existent à Vailhauquès, Clermont-l'Hérault ou encore Montpellier, permettant à toutes celles et ceux qui souhaitent s'y adonner de le faire dans des conditions adaptées, sans nécessiter la création d'un nouvel équipement à Viols-le-Fort.

Au regard de l'ensemble de ces éléments,

il nous apparaît que la construction d'un terrain de padel ne constitue pas, à ce jour, une priorité pour notre commune.

Notre engagement demeure avant tout de soutenir et de consolider les activités existantes, qui participent pleinement à la vitalité et à la cohésion de notre territoire.

Laurent Parentini



Photo : B. Vaccaro Vercellino/ Unsplash

Informations Municipales



◆ Alerte : chenilles processionnaires

En cette saison, il est possible de croiser des chenilles se déplaçant en file indienne : **ce sont les chenilles processionnaires !**

Très présentes dans nos espaces verts, elles représentent un danger réel pour la santé.

Pourquoi sont-elles dangereuses ?

Leurs poils urticants peuvent provoquer de graves atteintes cutanées, respiratoires, oculaires ou digestives, aussi bien chez les humains que chez les animaux domestiques ou d'élevage.

Chaque année, les vétérinaires constatent de nombreux cas, parfois sérieux.

Pour limiter les risques, adoptez les bons réflexes :

- Ne touchez jamais les chenilles ni les nids, même morts
- Tenez vos animaux en laisse lors des promenades
- Évitez les zones infestées (pins, chênes, parcs boisés)
- Faites attention à vos enfants lors des sorties
- En cas de contact, lavez immédiatement à grande eau (sans frotter)
- Signaler la présence de chenilles

Les équipes des urgences vétérinaires ont mis en place un outil de signalement simple et rapide :

Alerte Chenilles : <https://www.urgences-veterinaires.fr/veterinaire-de-garde/alerte-chenille-processionnaire.php>

Ces signalements permettent également d'aider les équipes vétérinaires à affiner leur diagnostic en cas de symptômes suspects.

Urgences vétérinaires : 3115

Numéro gratuit, accessible 24h/24 depuis un fixe ou un mobile.

Restons vigilants !



◆ Michel, patron emblématique du bar de l'avenir, nous a quittés

Michel Roy nous a quitté le 5 février 2026 à l'âge de 81 ans. Notre ancien « barman » du Bar de l'Avenir est parti rejoindre le paradis des limonadiers.

Il avait été avec son épouse Viviane, patron du Bar de l'Avenir durant 18 ans. Un bar qui était ouvert 7 jours sur 7, avec aux commandes Michel et Viviane armés de patience. Je pense à ces jours de fête locale, début août où les jeunes du village cachaient dans le puits les tables de leur terrasse ; aux apéritifs aquatiques qui se terminaient dans le bar.

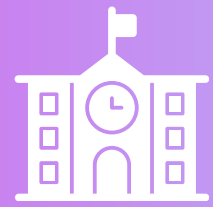
Michel était passionné de mots croisés. Il a préparé des grilles pour le bulletin municipal du village pendant quelques années. Ils avaient pris leur retraite en 2005.

Toutes nos condoléances à son épouse Viviane, ses fils et son petit-fils.

Anne Durand,



Informations Municipales



◆ Ca s'est passé aux écoles

Dans le cadre de l'amélioration continue des conditions d'accueil et de confort au sein des écoles de la commune, la municipalité de Viols-le-Fort a engagé plusieurs démarches en vue de préparer la période estivale.

Face aux épisodes de chaleur de plus en plus fréquents, il est apparu essentiel d'agir de manière à la fois efficace et respectueuse de l'environnement.

Ainsi, la priorité a été donnée à des solutions de rafraîchissement naturel :

- des voiles d'ombrage, conçues dans un tissu de haute qualité, robuste et traité anti-UV, seront installées devant chaque fenêtre. Réalisées sur mesure par les agents techniques de la commune, elles permettront de limiter l'entrée directe du soleil tout en préservant la luminosité des salles de classe.
- en complément de ce dispositif, chaque classe sera équipée de ventilateurs de plafond, favorisant une meilleure circulation de l'air et apportant un confort thermique supplémentaire pour les élèves et les équipes pédagogiques.
- enfin, afin de répondre aux situations de forte chaleur, une climatisation sera installée dans chaque école. Celle-ci permettra de disposer d'une pièce rafraîchie par bâtiment, offrant ainsi un espace adapté en cas de températures particulièrement élevées.



Par ces aménagements, la commune affirme sa volonté d'assurer des conditions d'apprentissage optimales, tout en privilégiant des solutions durables et adaptées aux enjeux climatiques actuels.

Des devis sont signés, d'autres en cours, et l'ensemble de ces aménagements seront réalisés le plus rapidement possible, afin que nos écoliers puissent en profiter dès les premières grosses chaleurs estivales de cette année.

Maguelonne Boudon

◆ Visite du collège pour les Cm2

Les élèves de CM2 auront l'opportunité de visiter le collège François Villon de Saint-Gély-du-Fesc le 4 juin prochain. Ils y passeront la journée afin de mieux découvrir l'établissement qui les accueillera pour les quatre années à venir.

Un moment important pour nos jeunes élèves qui s'apprêtent à quitter leur petite école (enfin pas si petite, 91 élèves tout de même) pour entrer dans un environnement bien plus vaste.

Le collège accueille en effet environ 800 élèves, soit près de sept fois plus !

Cette immersion est donc particulièrement précieuse. Elle leur permettra de se familiariser avec les lieux, de découvrir la cantine en libre-service, une vraie nouveauté pour eux généralement très attendue, mais aussi de comprendre le fonctionnement du collège, notamment avec le changement de salle à chaque cours.

Nous souhaitons à tous nos futurs collégiens une excellente visite et beaucoup de réussite pour cette nouvelle étape.

Maguelonne Boudon

Urbanisme



◆ Création d'un périmètre délimité des abords (PDA) autour de la Tour du Fanabregol



Suite au classement de la Tour du Fanabregol au titre des Monuments historiques, la commune de Viols-le-Fort va engager la mise en place d'un périmètre délimité des abords (PDA). Un outil de protection adapté au territoire



Le périmètre délimité des abords est un dispositif qui permet de protéger l'environnement du monument en tenant compte des réalités locales : paysages, vues, organisation du bâti.

Il remplace le périmètre automatique de 500 mètres autour du monument, en définissant un contour plus précis et mieux adapté aux enjeux patrimoniaux du village.

Quels objectifs ?

La création de ce périmètre vise à :

- préserver les abords et les perspectives autour de la Tour du Fanabregol,
- maintenir la qualité architecturale et paysagère du village,
- accompagner les évolutions urbaines dans le respect du patrimoine.

Quel impact sur le Plan Local d'Urbanisme ?

La mise en place du PDA entraîne une évolution du Plan local d'urbanisme (PLU).

Concrètement, le PDA sera intégré au PLU et deviendra opposable. Les travaux situés dans ce périmètre [construction, rénovation, modification de façades, etc.] seront soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) et une attention particulière sera portée à l'intégration des projets dans leur environnement.

Une démarche au service du cadre de vie

La création de ce périmètre constitue une opportunité pour :

- valoriser le patrimoine de Viols-le-Fort,
- préserver l'identité du village,
- garantir un développement harmonieux du territoire.

La commune reste mobilisée pour informer et accompagner les habitants dans leurs démarches.

Maguelonne Boudon

Vivre ensemble



◆ Stop aux incivilités : respectons notre cadre de vie !

Ces dernières semaines, plusieurs dépôts d'ordures ménagères en dehors des conteneurs, ainsi que des dépôts sauvages (encombrants, déchets destinés à la déchetterie, déchets verts), ont été constatés sur le territoire de la commune.

Ces comportements nuisent à la propreté de notre environnement, dégradent le cadre de vie et génèrent des nuisances pour les riverains : mauvaises odeurs, prolifération de nuisibles, et dégradation des espaces publics.

⚖️ Rappel de la réglementation

Il est strictement interdit de déposer :

des ordures ménagères en dehors des bacs prévus à cet effet, des encombrants ou déchets spécifiques sur la voie publique, des déchets verts (branchages, tontes...) hors des dispositifs autorisés.

Ces infractions sont passibles de sanctions prévues par la loi, pouvant aller jusqu'à des amendes.

💡 Des solutions existent :

- utilisation des bacs et respect des jours de collecte, accès à la déchetterie pour les encombrants et déchets spécifiques,
- valorisation des déchets verts (compostage, dépôt en déchetterie).

👉 Un geste simple : penser aux autres

Respecter ces règles, c'est aussi respecter ses voisins. Les dépôts sauvages impactent directement la qualité de vie de chacun et mobilisent inutilement les services municipaux.

Adopter les bons gestes, c'est préserver notre cadre de vie, notre environnement et le bien-être de tous.

Maguelonne BOUDON



🌿 Journée citoyenne : mobilisons-nous !

Afin d'agir concrètement pour la propreté de notre commune, une journée citoyenne de nettoyage est organisée **le samedi 23 mai prochain**.

📍 **Rendez-vous à 9h30** à la salle de la Portalière

pour la constitution des équipes et le lancement de l'opération.

🧹 L'objectif : ramasser les déchets et ordures dispersés dans la nature.

🧤 Les gants et sacs poubelles seront fournis par la mairie.

La matinée se conclura vers midi autour d'une grillade conviviale, l'occasion de partager un moment chaleureux et de remercier l'ensemble des participants.

🌿 Ensemble, agissons pour une commune propre

La municipalité remercie les habitants qui participent activement à la propreté de la commune et invite chacun à faire preuve de civisme et de responsabilité.

Vivre ensemble



◆ Nos aînés à l'honneur

À l'occasion de ce nouveau bulletin municipal, nous avons souhaité mettre à l'honneur nos doyens, **Madame Dusfour Solange et Monsieur Caizergues Raymond.**



« On n'était pas les derniers pour les bêtises ! » confie Raymond avec malice, aussitôt taquiné par Solange : « surtout toi ! ».

Mais au-delà de ces souvenirs joyeux, leurs récits rappellent aussi la rudesse du quotidien d'autrefois.

À une époque où l'eau ne coulait pas au robinet, il fallait se rendre aux citernes du village pour subvenir aux besoins quotidiens. Solange se souvient également des longues journées passées au lavoir, où le linge était lavé à la force des bras. Quant aux commodités, elles étaient bien loin du confort que nous connaissons aujourd'hui.

Ils évoquent avec émotion l'arrivée de l'eau courante au début des années 1960, une véritable révolution dans leur quotidien. À ce titre, rappelons que le lac du Tailleur servait autrefois de lavoir.

S'ils apprécient le confort moderne, Solange et Raymond gardent une certaine nostalgie d'une époque où la solidarité et la vie de quartier étaient

Du haut de leurs 98 ans, ils ont accepté de partager avec nous leurs souvenirs. Loin d'un entretien formel, cette rencontre s'est transformée en une véritable plongée dans l'histoire de notre commune, riche en anecdotes et en émotions.

Très vite, les souvenirs d'enfance refont surface. Entre éclats de rire et regards complices, Solange et Raymond évoquent les petites farces qui animaient autrefois les rues de Viols-le-Fort deux fois moins peuplé qu'aujourd'hui.

Le célèbre « martelet », ce petit caillou frappant aux vitres grâce à un fil invisible, ou encore les poignées de porte graissées, faisaient râler plus d'un habitant.

au coeur du village.

Pour eux, l'arrivée de la télévision a peu à peu modifié ces habitudes, lorsque « tout le monde se retrouvait sur le pas des portes ». Ils se réjouissent toutefois que leur village « n'ait pas trop changé ».

Avant de conclure cet échange, nous leur avons demandé le secret de leur longévité.

Pour Solange, « il faut toujours s'occuper et rester actif ». Raymond, lui, évoque avec humour « un petit cigare par jour, un verre de rosé de temps en temps et beaucoup de marche », environ 6 000 pas quotidiens.

Mais au-delà de ces recettes, c'est surtout leur bonne humeur communicative qui a marqué cette rencontre.

Nous adressons un grand merci à nos doyens ainsi qu'à leurs familles pour ce moment de partage et de convivialité. Ils nous rappellent que l'âme de notre village réside avant tout dans ses habitants.

Véronique Borel

Intercommunalité



◆ Service Jeunesse « Cap sur l'aventure »

Pour rappel, la CCGPSL dispose d'un service jeunesse « Cap sur l'Aventure », qui propose des séjours sportifs, culturels et de loisirs aux jeunes du territoire de 7 à 17 ans durant les vacances scolaires et en séjours longs.

Conçus autour d'un axe pédagogique fort, ces séjours ont plusieurs objectifs :

- accueillir tous les enfants, quelles que soient leur origine et leur milieu, favoriser la mixité sociale et permettre à tous d'accéder à des activités et des séjours de qualité,
- accompagner les jeunes vers l'autonomie et le respect de valeurs simples à travers la vie en collectivité et les activités proposées,
- inviter les jeunes à découvrir un environnement différent de leur cadre de vie habituel en favorisant l'ouverture d'esprit et la curiosité.

Chaque année, des séjours au ski, dans de grands parcs d'attractions, au bord de grands lacs, ou encore à la mer et montagne sont proposés et vous pouvez les consulter sur le catalogue 2026 de Cap sur l'aventure !

Mais ce n'est pas tout, la communauté de communes propose aussi des sessions de formation « Prévention Secours Civique – niveau 1 » [PSC].

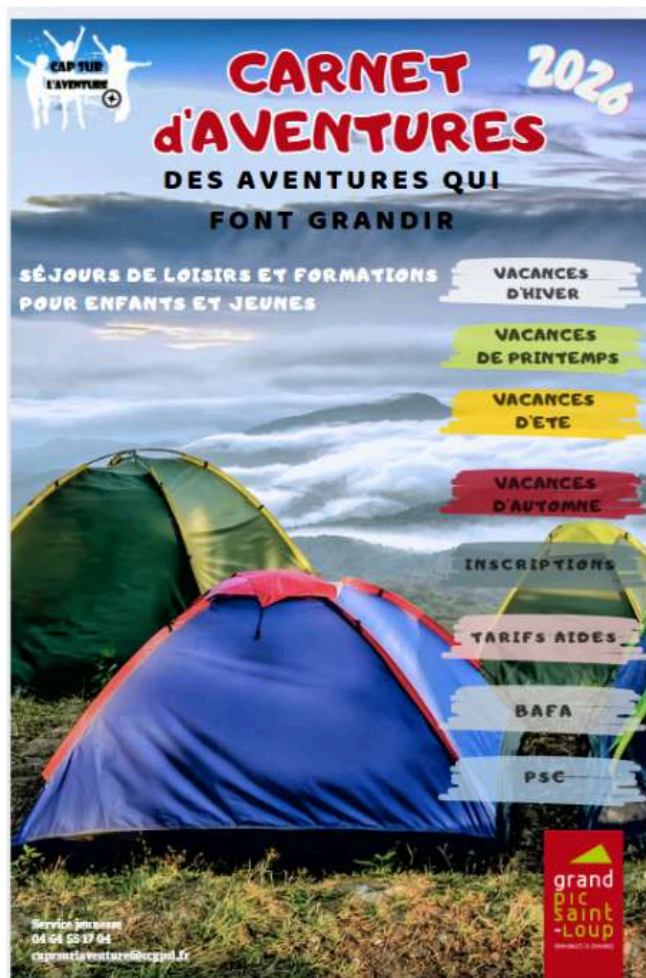
Un geste pour des vies, c'est former les jeunes aux gestes qui sauvent, c'est leur faire acquérir les bons réflexes pour sauver des vies. Il s'agit d'un premier apprentissage citoyen qui leur permet de s'engager auprès de la collectivité, en devant des acteurs de la sécurité civile, mais aussi d'un temps fort dans leur construction personnelle comme professionnelle.

La formation PSC apprend à réagir face à des situations de la vie quotidienne : malaise, traumatismes, étouffement, perte de connaissance, arrêt cardiaque, etc. La session alternera les échanges théoriques, apprentissages pratiques et mises en situations.

A l'issue du module, un certificat de compétences, reconnu par les services de l'Etat, est délivré aux personnes ayant participé activement à l'ensemble de la session.

Stages ouverts aux jeunes de 11 à 17 ans résidents sur le territoire.

**Prochaines dates sur l'années 2026 :
08/07, 26/08, 21/10 et 28/10**



Pour tout renseignement

Service Jeunesse 04 67 55 17 04

✉ capsurlaventure@ccgpsl.fr

f [GenerationCap](https://www.facebook.com/GenerationCap)

📷 [cap_sur_laventure_ccgpsl](https://www.instagram.com/cap_sur_laventure_ccgpsl)

Intercommunalité



◆ Conseil communautaire Grand Pic Saint-Loup

Le mardi 7 avril, lors de la séance d'installation du Conseil communautaire, Jérôme Lopez, maire de Saint-Mathieu-de-Trévières, a été élu président de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup.

Seul candidat au poste de Président, il a été élu à la majorité absolue avec 63 voix sur 68 votes. Avant son élection, il a inscrit sa candidature dans une logique de continuité, articulant son engagement autour de trois piliers. Il a d'abord mis en avant la loyauté, rappelant qu'au cours des deux mandats précédents, il avait systématiquement soutenu budgets et délibérations, assumant ainsi pleinement le bilan de la collectivité. Il a ensuite souligné la nécessité de se projeter à l'horizon 2040, en insistant sur l'importance d'une capacité d'action tournée vers l'avenir pour l'ensemble des secteurs du territoire. Enfin, il a réaffirmé son attachement à la gouvernance, autour du principe : « une commune, une voix ». Jérôme Lopez a également rendu hommage à Michèle Lernout, Maire sortante de Saint-Gély du Fesc et présidente par intérim de la CCGPSL, après le décès de Mr Barbe, saluant « une élue qui a su assurer pleinement ses fonctions », ainsi que l'ensemble du personnel remercié pour son engagement au service de « la plus belle collectivité de l'Hérault ».

Il a ajouté : « C'est aussi un hommage à Alain Barbe, ce soir, sans joie particulière, mais avec le sentiment du devoir accompli, tout en restant conscients que nous pouvons encore faire mieux. »

A la suite de l'élection du Président, les conseillers communautaires ont procédé à l'élection des Vice-présidents.

Ont été élus :

- 1er vice-président : Sylvain Alet - Saint-Gély-du-Fesc
- 2e vice-président : Antoine Martinez - Sainte-Croix-de-Quintillargues
- 3e vice-président : Pierre Antoine - Guzargues
- 4e vice-présidente : Françoise Gallas - Teyran
- 5e vice-président : Jérôme Pouget - Saint-Clément-de-Rivière
- 6e vice-président : Laurent Senet - Saint-Jean-de-Buèges
- 7e vice-président : Gérard Brunel - Saint-Martin-de-Londres
- 8e vice-présidente : Irène Tolleret - Fontanès
- 9e vice-président : Eric Riguet - Murles
- 10e vice-président : Thomas Bay - Cazevieille
- 11e vice-président : Eric Baljou - Causse-de-la-Selle
- 12e vice-présidente : Anne Durand - Viols-le-Fort
- 13e vice-président : Gilles Berger - Sauteyrargues
- 14e vice-président : Philippe Tourrier - Claret
- 15e vice-présidente : Agnès Rouviere Esposito - Buzignargues





◆ La sépulture mégalithique de Viols-le-Fort

La sépulture dite « des Carrières » ou « de Viols-le-Fort » est aussi appelée « dolmen de Soulas », en raison de sa proximité avec le Mas de Soulas. Ce dolmen est une tombe préhistorique qui a été construite à la fin du Néolithique, l'époque des premiers paysans du Midi. Autrement dit, plus de deux millénaires avant les Gaulois du Midi, et environ 5000 ans avant le présent.

Pour rejoindre le dolmen depuis Viols-le-Fort, prenez la direction de Puéchabon. À la sortie du village, tournez à gauche sur la route qui mène à la carrière en activité. Peu avant la barrière qui en ferme l'accès, et avant le départ d'un chemin de randonnée, prenez un sentier étroit qui s'ouvre à droite entre deux chênes verts. Suivez-le sur une vingtaine de mètres. Vous passerez près d'une petite carrière désaffectée, puis, derrière un bosquet, apparaîtra un grand tertre de pierraille d'environ 13 mètres de diamètre.

Au cœur de cet amas de pierres, que les archéologues appellent un « tumulus », se dessine une architecture aujourd'hui en partie ruinée, mais autrefois impressionnante. Un espace trapézoïdal forme la chambre funéraire, délimitée par deux murs de pierre. Au fond, une dalle monumentale de 4,50 m de large, encore conservée sur plus de 2 m de hauteur, marque le chevet. Cette « dalle de chevet » ouvre sur une sorte de sas, signalé par une pierre dressée visible à gauche sur la photo. Au-delà, une petite antichambre se prolonge par un couloir, aujourd'hui à peine perceptible, qui débouche au niveau du sol naturel [fig. 1].

Il faut imaginer le monument tel qu'il était à l'origine : des murs élevés, aussi hauts que la dalle de chevet, et une chambre entièrement couverte, sans doute par de grandes dalles de pierre.

L'ensemble était enfoui sous un épais amas de pierraille, formant un tertre massif visible de loin. L'entrée du couloir était fermée par un muret que l'on démontait pour déposer de nouveaux corps, glissés à l'intérieur parmi les défunts déjà présents.

Car il s'agit bien d'une tombe collective. Les fouilles ont livré près de 40 kg d'ossements humains. L'étude des dents a permis d'estimer qu'environ 200 individus [115 adultes et 25 enfants] y ont été inhumés.



Figure 1 : Le dolmen « des Carrières (ou « de Soulas »), état actuel (photo SLP, 2026) et plan de Jean Arnal (1963).

Ce nombre peut surprendre, mais le dolmen a été utilisé pendant des siècles. Son histoire ne s'arrête pas là : des objets en métal et en ambre témoignent d'une réutilisation à l'âge du Bronze, plus de mille ans après sa construction. Ces perdurations sont fréquentes dans la région du Pic Saint-Loup, et le dolmen de Soulas s'inscrit dans un paysage riche en vestiges. À quelques centaines de mètres, d'autres tombes et plusieurs villages de l'âge du cuivre ont été repérés. D'autres sites restent sans doute à découvrir.

Pourquoi construire un monument aussi imposant, mobilisant autant de main-d'œuvre ? Sans doute parce qu'un tel chantier rassemblait et soudait la communauté. Bâtir ensemble, pierre après pierre, c'était affirmer une identité collective.

Mais ces réalisations avaient aussi une autre fonction : elles contribuaient à renforcer le prestige de ceux qui dirigeaient. Comme dans de nombreuses sociétés, hier comme aujourd'hui, les grands projets sont aussi des démonstrations de pouvoir. Tous les morts, pourtant, n'étaient pas déposés dans le dolmen. Ces premiers paysans, cultivateurs de blé et d'orge, éleveurs de moutons, de chèvres, de vaches et de porcs, utilisaient également les grottes voisines comme ossuaires. Pourquoi cette différence de traitement ? Peut-être faut-il y voir l'importance particulière de certains individus, de certaines familles ou lignages.

Patrimoine



Peut-être aussi des pratiques liées à des croyances que nous ne faisons qu'entrevoir. À la différence de leurs descendants de la culture de Fontbouisse, installés quelques siècles plus tard dans le village voisin de Cambous, ces bâtisseurs de dolmens restent encore largement méconnus. Leurs habitats, en grande partie disparus, nous échappent encore aujourd'hui.

Avant les fouilles, au milieu des années 1940, rien ne laissait deviner l'existence du dolmen : toute son architecture était enfouie sous un amas de dalles et de pierres effondrées, qui comblaient entièrement la chambre et le couloir [fig. 2]. Sa redécouverte doit beaucoup à Edmond Teissier, instituteur, mais aussi poète occitan, profondément inspiré par les paysages méditerranéens qu'il aimait peindre.

L'école élémentaire du village de Valflaunès, également riche en vestiges préhistoriques, porte son nom. En 1948, il publie les résultats des fouilles « de la sépulture mégalithique de Viols-le-Fort » dans le « Bulletin de la Société préhistorique française ». Les fouilles avaient été menées par les scouts du « Clan archéologique des Chênes Verts » [CACV], dans des conditions bien différentes de celles d'aujourd'hui. À l'époque, une petite équipe de piocheurs, pelleurs, tamiseurs pouvait vider plusieurs tombes en une seule journée. Les recherches actuelles, beaucoup plus minutieuses, s'étendent désormais sur des mois, voire des années.



Fig. 2 : Le dolmen avant les fouilles au milieu des années 1940 [photo CACV].

Malgré ces méthodes anciennes, le dolmen a livré des informations précieuses. Les objets découverts témoignent de la vie et des pratiques de ces populations : tessons de céramique, éléments de parure, perles de formes variées [fig. 3], mais aussi outils en pierre et en os.

Certaines lames en silex, longues et finement travaillées dont l'une atteint 22 cm, étaient parfois polies sur une face. Emmanchées, elles devenaient des poignards. D'autres pièces servaient au quotidien : pour la boucherie, le travail du bois ou des peaux, ou encore pour la moisson. Ces vestiges, associés à l'architecture du monument, permettent de situer la construction du dolmen à la fin du Néolithique.

Plus précisément, il est rattaché à la phase terminale de la culture de Ferrières, dite ÉpiFerrières, entre 2800 et 2600 avant notre ère. Aucune datation au carbone 14 [C14] n'a été réalisée sur les ossements : ce sont donc les objets et leur style qui permettent d'en préciser l'âge. [Fig. 3]

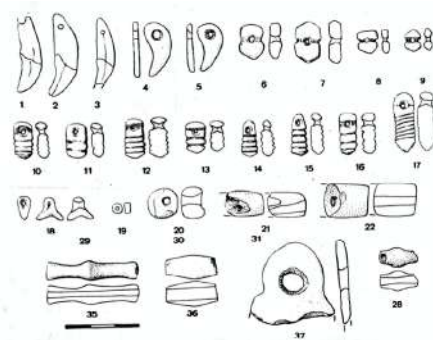


Fig. 3 : exemple d'objets de parure provenant des fouilles [perles, pendeloques, pointes en os]
Dessins Hélène Barges, 1981

Notons que le dolmen est parfois indiqué comme « dolmen 1 des Carrières ». Où se trouve le n° 2 ? Nous ne l'avons pas encore identifié, mais il semble que certains Violiens l'aient connu. Le dolmen aujourd'hui visible a été restauré en 1976, mais il reste fragile. Des dégradations ont été constatées, notamment celles qui sont dues à des feux allumés contre la dalle de chevet. Des mesures de protection sont envisagées, comme l'installation d'une clôture discrète et d'un panneau explicatif. Dans ce cadre, la Société languedocienne de Préhistoire [SLP], désormais implantée à Viols-le-Fort, entend jouer un rôle actif dans la préservation, l'étude et la valorisation du patrimoine préhistorique et archéologique exceptionnel de la région du Pic Saint-Loup. Parmi les projets envisagés figurent la poursuite des prospections sur le territoire de Viols-le-Fort, la continuité des recherches sur le site voisin de Cambous, la sensibilisation des habitants et du public à ce patrimoine unique et le projet d'un centre d'interprétation archéologique dans l'ancien presbytère.

Luc Jallot - SLP

Patrimoine



◆ Le Foyer Rural

Des peintures murales exceptionnelles dans l'ancien Foyer rural

Situé rue du Courreau, l'ancien Foyer rural est un bâtiment ancien dont l'existence est attestée dès le cadastre de 1829. À l'occasion de travaux de rénovation menés en 2024, les employés communaux ont mis au jour, dans le hall d'entrée du rez-de-chaussée ainsi que dans toute la cage d'escalier, un remarquable décor peint, jusque-là dissimulé sous de nombreuses couches de badigeon [fig 1a : bas de la cage d'escalier avant intervention ; fig 1b : une inscription avant intervention].

Bien que ces peintures soient parfois fortement dégradées, elles révèlent encore des inscriptions lisibles et de délicats motifs végétaux. L'ensemble évoque clairement le passé religieux du bâtiment, qui abritait très probablement une école confessionnelle au XIX^e siècle. Les formules découvertes s'apparentent en effet à des maximes morales et spirituelles. Placées dans des espaces de passage, elles visaient à renforcer l'enseignement catholique dispensé aux élèves, en leur rappelant des principes essentiels. Parmi les inscriptions les mieux conservées figure notamment : « Pensez à vos fins dernières et vous ne pêcherez pas ».



fig 1a

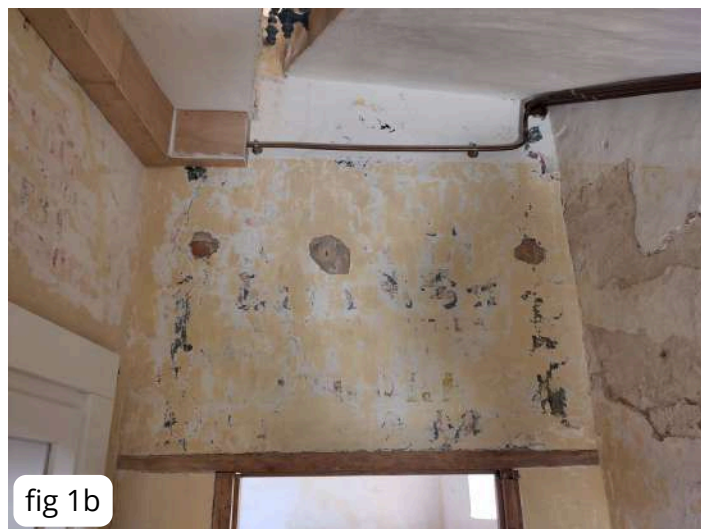


fig 1b

Consciente de l'intérêt patrimonial et esthétique de cette découverte, la commune a rapidement décidé de mettre en valeur ce décor, témoin de la vocation ancienne du lieu. L'équipe technique municipale a ainsi poursuivi le dégagement minutieux des enduits, veillant à préserver au maximum l'intégrité des peintures. La restauration a ensuite été confiée à Mme Anna Barcelonne, conservatrice-restauratrice du patrimoine diplômée d'État, accompagnée de Mme Sylvie Mazellier, spécialiste du patrimoine peint, qui sont intervenues en janvier 2026. Ce type d'intervention, nécessitant un savoir-faire très spécifique, ne peut être réalisé que par un nombre restreint de professionnels dans le sud de la France, ce qui explique les délais engagés.

Une étude préalable approfondie a permis de mieux comprendre les caractéristiques de ce décor. Réalisé à la peinture à l'huile, il se compose d'ornements architecturaux, notamment des colonnes associés à des phylactères parfois laissés vierges. Les sentences religieuses, situées dans la partie haute des murs, sont encadrées et exécutées en lettres majuscules ornées. Un relevé stratigraphique a par ailleurs mis en évidence jusqu'à quatorze couches successives de badigeon sur le mur le plus ancien, côté rue, témoignant de l'ancienneté du bâtiment. Cette observation suggère une construction antérieure au XIX^e siècle, probablement au XVII^e ou XVIII^e siècles, dans un quartier du village développé après le fort du XV^e siècle.

Patrimoine



L'objectif des travaux n'a jamais été de reconstituer le décor à l'identique, mais bien de conserver et valoriser l'existant. La restauration vise avant tout à préserver l'authenticité de l'œuvre, en respectant les traces du temps. La restitution chromatique n'a donc pas cherché à « refaire » le décor, mais à lui redonner une lisibilité permettant au visiteur d'en saisir le sens et la richesse. Après l'étude préalable, le dégagement du décor a été poursuivi avec une extrême précision à l'aide d'outils adaptés. Ce travail progressif s'est déroulé en plusieurs étapes : dépoussiérage, nettoyage, consolidation des supports, fixation des couches picturales, puis restitution des couleurs.

Le résultat final est spectaculaire, tant sur le plan esthétique que patrimonial (fig 2 : la cage d'escalier après l'intervention). La redécouverte de ces peintures offre une véritable plongée dans un quotidien ancien aujourd'hui disparu. Pourtant, au-delà de leur contexte religieux d'origine, certaines de ces maximes conservent une résonance étonnamment actuelle. Dans un monde marqué par de nombreuses tensions, elles rappellent une forme de sagesse intemporelle, comme en témoigne cette sentence : « Que sert à l'homme de gagner l'univers entier s'il vient à perdre son âme » (fig3 : inscription, après restauration).

Laurent Parentini



fig 2



fig 3

Expression Libre



◆ Continuons Ensemble pour Viols le Fort

Vive la démocratie villageoise !

Les élections du 15 mars 2026 ont rendu leur verdict. La liste Continuons ensemble pour Viols-le-Fort, conduite par Anne Durand, l'emporte. Nous remercions chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont porté leurs suffrages vers nous et qui, par leur mobilisation, ont contribué à faire vivre le débat démocratique dans notre commune. Les Violiens se sont prononcés pour un projet de territoire cohérent, mûrement réfléchi, ambitieux et réaliste, qui entend préparer notre commune à relever tous les défis qui se posent dans une période marquée par de profonds bouleversements, au premier rang desquels la transition climatique, mais aussi les enjeux de solidarité, d'aménagement et de qualité de vie. Une fois le nouveau conseil municipal installé, nous nous sommes mis au travail avec comme premiers dossiers la mise en route du festival CHAP et les travaux aux écoles.

Au-delà du projet, c'est une façon d'agir qui a été choisie. La démocratie représentative n'est pas un système politique parfait, mais c'est un mode de gouvernement qui permet d'avancer, dans la clarté et la transparence, pour peu que ses acteurs soient honnêtes et francs et qu'ils rendent compte régulièrement de leur action. « Quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup », disaient les anciens. Soyez assurés, chers Violiens, que l'équipe réunie autour d'Anne Durand agira au grand jour et respectera scrupuleusement le programme qu'elle vous a présenté, tout en s'attachant à respecter les droits de l'opposition et en tenant compte de tous les projets proposés par la population, avec comme unique boussole la recherche de l'intérêt général. L'ensemble des élus de la majorité, maire, adjoints et conseillers municipaux, seront toujours disponibles et à l'écoute, avec la volonté de faire vivre une démocratie de proximité, attentive aux besoins de chacun et tournée vers l'avenir de notre village.

◆ Rassembler, Écouter, Agir pour Viols-le-Fort

Compte tenu du résultat très serré des élections, il nous semble indispensable d'assurer la transparence de la gestion communale, et qu'elle soit débattue publiquement par l'ensemble du conseil. Un premier constat s'impose : l'absence de retransmission des débats. Nos trois conseillers ont proposé des solutions mais nous n'avons pas été entendus pour le moment.

Le maire a demandé de lui déléguer de nombreux pouvoirs normalement exercés collectivement par le conseil municipal. Nous rappelons qu'en vertu de l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales, c'est le conseil qui règle, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Autre point, l'augmentation des indemnités des élus est considérable. Ces hausses représentent près de 20.000 euros annuels supplémentaires, soit 10 % de notre capacité d'autofinancement !

Bien que cette délibération soit légale, nous aurions souhaité une approche plus équilibrée, et davantage tournée vers l'exemplarité.

Espérons que ces forces vives de la commune sauront nous justifier pleinement ces émoluments supplémentaires.

Nous avons lutté contre la baisse des subventions de certaines associations. Après une belle intervention, nous avons obtenu gain de cause.

Sachez que nous avons accepté de voter le budget 2026 bien qu'il n'y figure aucune ligne budgétaire en lien avec le programme de campagne de la majorité. Nous regrettons ce manque d'ambition.

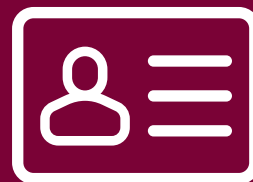
Nous ne pinaillons pas mais nous sommes déterminés à vous informer des décisions prises. Notre objectif est de rendre ainsi public le travail de vos élus et d'œuvrer à la transparence de la vie démocratique locale.

Vous trouverez un approfondissement de chaque sujet sur notre page Facebook « Rassembler, Écouter, Agir pour Viols-le-Fort ». Vous pouvez également nous contacter via notre mail :

alternativemunicipaleVLF@gmail.com

Vous êtes les bienvenus !

Communiqué



◆ L'ADIE, un financement adapté à la mobilité

**POUR QUE
LA MOBILITÉ
NE SOIT PLUS UN FREIN !**

adie

Un prêt et des conseils pour me lancer, enfin



Qui l'Adie finance-t-elle ?

Toute personne n'ayant pas accès au crédit bancaire.

Peu importe sa situation : intérimaire, intermittent, en recherche d'emploi, en CDD ou en CDI, à temps plein ou à temps partiel, travailleur indépendant, entrepreneur...



Combien ?

300 € à 8 000 € de financement, à rembourser sur une durée allant jusqu'à **60 mois**.

Achat d'un véhicule neuf ou d'occasion, location avec option d'achat, assurance auto, permis de conduire, réparation de voiture, déménagement et même des formations : tout ce qui facilite mon projet professionnel !



Des tarifs préférentiels auprès des partenaires de l'Adie pour faciliter ma mobilité

- Location avec option d'achat d'un véhicule neuf Dacia Spring/ Sandero Essence ou GPL & Essence.
- Quatre offres d'assurances auto Allianz adaptées à mes besoins et à mes moyens.
- Entretien de mon véhicule avec Renault Mobilize et Mana Ara-Narauto.

adie

Jean-Philippe VERDEAU
Ambassadeur Mobilité

+33 (0)6 72 42 15 68
joverdeau@adie.org

2 rue de la Merci
34000 Montpellier

www.adie.org

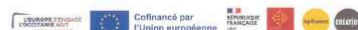
Page 1/10 - 2024

Pour trouver les informations sur les conditions des prêts et simuler un financement :



www.adie.org

N°Cristal 0 969 328 110



Informations administratives

Services administratifs

Le secrétariat de Mairie est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00.

Pour nous joindre : 04.67.55.01.86 ou mairie@violslefort.fr

Bureau de Poste municipal

L'agence postale municipale est ouverte du lundi au samedi de 9h00 à 11h30.

Recensement à 16 ans

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire. Une attestation de recensement leur sera délivrée.

Pour toute information, veuillez consulter le site :

www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/recensement

Eclairage public

Si vous constatez la défaillance d'un lampadaire, veuillez communiquer sa référence au secrétariat de Mairie le plus tôt possible au 04.67.55.01.86.

Cahier de doléances

Un cahier de doléances a été mis en place à la Mairie. N'hésitez pas à le renseigner !

Déchetteries

La déchetterie intercommunale de Notre-Dame-de-Londres est ouverte : lundi, mardi et mercredi de 13h30 à 17h30, vendredi et samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Elle est fermée les jours fériés.

Se munir du «Pass'Pic» [disponible en Mairie].

La déchetterie mobile se tient Place des ateliers municipaux. Les dates de passage sont communiquées via la plateforme Intramuros et sur Facebook. Le planning est également disponible sur le site de la CCGPSL :

<https://grandpicsaintloup.fr/vivre-ici/mes-dechets/dechetteries/>

Elle est ouverte le vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le samedi, de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Elle n'accepte que certains déchets : ferraille, bois, déchets verts, encombrants, piles/accumulateurs, batteries. Attention, les gravats ne sont pas acceptés.

DECHETTERIE MOBILE

Prochaines dates de passage

22 & 23 Mai

19 & 20 juin

Vie Associative



Et nous alors !

La municipalité s'engage pour le « Bien vieillir » à Viols le Fort !

Parce que la santé et l'épanouissement de nos aînés sont une priorité, la mairie invite les seniors du village à une rencontre avec l'association « **Et nous alors !** » pour proposer des ateliers sur la mémoire.

Vous souhaitez entretenir votre vivacité d'esprit tout en partageant un moment convivial ?

Venez découvrir ce programme lors d'une réunion d'information **le Mardi 26 Mai à 15h** à la salle polyvalente.

Cette rencontre permettra de présenter le calendrier des ateliers et de répondre à toutes vos questions.

Vous êtes intéressé(e) mais ne pouvez pas être présent(e), n'hésitez pas à contacter Mme Borel Véronique par téléphone 06 42 68 32 36 ou par mail vero-borel@orange.fr



Tambourin Club

Le Tambourin Club : une saison 2026 bien lancée

Le Tambourin Club aborde la saison extérieure 2026 avec dynamisme et ambition. Cette année, le club a engagé pas moins de cinq équipes en championnat, illustrant la vitalité et l'engagement de ses licenciés.

Chez les jeunes, deux formations sont en lice : une équipe poussin et une équipe benjamin, encadrées avec passion par Anthony Poso et Benjamin Thouvenot. Ces équipes représentent l'avenir du club et témoignent d'un travail de formation solide.

Du côté des seniors, trois équipes défendent les couleurs du club : deux évoluent en championnat Hérault 2, tandis qu'une équipe porte haut les ambitions du club en Nationale 2.

Carton plein pour le loto

Côté animations, le traditionnel loto du club a rencontré un franc succès. La salle polyvalente affichait complet, preuve de l'attachement des habitants à cet événement convivial devenu incontournable. Une belle réussite qui contribue à renforcer les liens entre le club et la vie locale.

Prochain rendez-vous : la journée détente

Le Tambourin Club donne rendez-vous à tous le 28 juin pour sa traditionnelle journée détente. Un moment chaleureux et festif à ne pas manquer.

Pensez à réserver auprès de Patrick 06 08 17 78 92 ou Nathalie 06 75 40 12 33



Vie Associative



Pic'ambule 2026 : un voyage artistique autour du rêve

Pic'ambule est un projet dédié à l'éveil culturel et artistique des enfants, de la petite enfance à l'adolescence. Il favorise également les rencontres et les échanges entre générations sur le territoire du Grand Pic Saint-Loup.

Cette année, le projet représente :

- **76 heures d'ateliers** menées dans [5 écoles, 3 centres de loisirs, 2 pôles adolescents, 1 maison de retraite, 1 librairie et 2 médiathèques].

Ces ateliers explorent différentes disciplines artistiques autour d'un thème commun : le rêve.

- **La mobilisation de 8 communes**, réunissant de nombreux acteurs éducatifs et culturels : artistes, enseignants, éducateurs, associations et collectivités.
- **L'accueil d'une compagnie en résidence artistique**, intervenant dans une école et une médiathèque.
- **Des rendez-vous familiaux**, mêlant pratiques artistiques et moments d'échange, avec une valorisation des créations réalisées tout au long du projet.

A Viols-le-Fort, le centre de loisirs Les Santolines a participé à travers un parcours mêlant **lectures et créations plastiques**, accompagné par deux intervenants.

Deux classes de l'école élémentaire ont également rencontré des artistes et créé des **mobiles et boîtes à rêves**. Toutes les classes participantes sont invitées à se retrouver pour une grande journée festive : Au programme :

- Découverte des créations autour du rêve (exposition et chant)
- Spectacle « **Allo Lola ?!** » de la compagnie Poussinmusic
- Ateliers artistiques animés par les intervenants
- Temps familial en fin de journée avec :
 - « **Réveil de la cabane à rêves** », réalisée par 153 enfants mise en lumière et son par Béata Dreisigova et Stéphane Puech : **Mardi 26 mai 2026 à 18h** Réservation : picambule@gmail.com

Un week-end dédié aux familles a été proposé les **28 et 29 mars**, avec le spectacle « T ki toi » de la cie Lutine à la salle polyvalente et un atelier « philo » à la Bestiole.

Le spectacle affichait complet, **merci à vous, cher public !**

Un grand merci à tous nos partenaires :

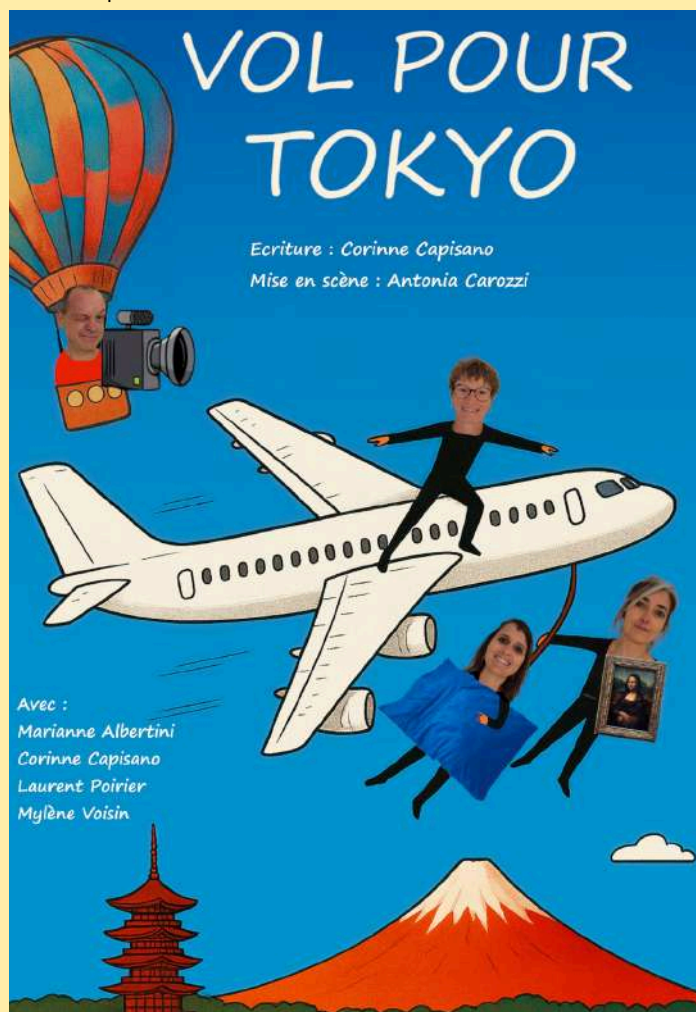
- La CAF de l'Hérault
- La DRAC Occitanie
- Le Département
- Les communes de Viols-le-Fort, Viols-en-Laval, Saint-Martin-de-Londres et Mas-de-Londres
- Nos mécènes : Focus et CESML

Grâce à leur soutien, les actions proposées sont accessibles avec une prise en charge de **70 % à 100 %**.

Le samedi 4 juillet à 21h sera proposé la pièce de théâtre « **Vols pour Tokyo** » sur la place de la mairie de Viols le Fort (participation libre).

Trois comédiennes d'une série télé à bout de souffle doivent accepter une délocalisation au Japon. Mais dans le show-business rien n'est simple : un mariage hors norme et un licenciement viennent perturber les préparatifs de voyage.

« **Vols pour Tokyo** » est une pièce qui mêle l'absurde et le comique.



Vie Associative



Lou Clapas

Le club du 3ème âge, « lou Clapas », a dû changer les membres du bureau suite au décès de sa présidente Eliane et au départ de 3 membres. L'assemblée générale s'est tenue samedi 18 avril, à la salle polyvalente, où l'élection des nouveaux membres s'est bien déroulée, tous élus à l'unanimité :

- Francis Tortajado, président
- Olivier Most, vice-président
- Jocelyne Leclainche, secrétaire
- Lucie Capelli, secrétaire adjointe
- Viviane Roy, trésorière
- Christine Most, trésorière adjointe

Le repas qui a suivi l'élection et la présentation du programme 2026 et la lecture du bilan financier 2025 du club, a réuni les 80 adhérents présents.



René Baldellon qui orchestre l'animation a permis de passer la journée dans la bonne humeur. Juste un petit intermède pour souhaiter un bon anniversaire à Michèle Chalier qui fêtait ses 80 printemps, ex trésorière adjointe et toujours fidèle adhérente du club.

Tennis Club

Le dimanche 29 mars, pour la première fois, le Tennis club de Viols a organisé ses olympiades du tennis pour les jeunes joueurs de l'école de tennis. Cette manifestation, gérée par Cyril Testaert qui assiste Guillaume lors des cours, a connu un vif succès puisque 24 enfants ont participé avec beaucoup d'enthousiasme aux différents jeux proposés. Cette après-midi s'est achevée par un goûter offert par le club.

Le tournoi annuel du Tennis Club de Viols s'est déroulé du lundi 30 mars au samedi 11 avril. De nombreux joueurs ont répondu présents à l'appel notamment parmi les adhérents et d'autres venant de différents clubs régionaux. Même si nous relevons un déséquilibre entre joueuses et joueurs, les tableaux ont été complets avec de nombreux 30/1 en phase finale.



En photo à gauche, les finalistes du tableau principal féminin en compagnie de la secrétaire du club et en dessous, les finalistes du tableau principal hommes en compagnie du président, du trésorier et juge arbitre et de la secrétaire.

La saison n'est pas terminée pour autant, car plusieurs échéances festives nous attendent. Parmi celles-ci un plateau sportif jeunes avec le club de Saint Martin de Londres



et un challenge double mixte sous la forme d'un tournoi multi-chances toujours avec nos voisins Saint Martinois. Comme les années passées, la saison se clôturera par notre traditionnelle fête du tennis, ouverte à tous les adhérents, les parents des plus jeunes étant naturellement conviés. A cette occasion, de nombreuses activités seront prévues et animées par notre moniteur Guillaume.

Vie Associative



Ramures du temps

Avec les publications de l'atelier associatif violien « Les Ramures du Temps™ », découvrez des contes inédits de Fernand RAMBION (1914 - 2003)

A la matinée des associations début septembre prochain, les Ramures du Temps auront le plaisir de vous proposer des textes jamais publiés de l'écrivain violien, père d'Annie RAMBION.

Ce sont des œuvres de jeunesse, qu'il avait écrites entre 1936 et 1939.

Elles ont déjà le parfum et les saveurs de nos garrigues et racontent, avec humour et un peu de nostalgie, des histoires qui concernent des gens du pays, et dans lesquelles l'auteur a pu être impliqué personnellement. Elles sont véridiques sans doute au départ, mais évidemment un peu arrangées aussi, pour devenir dignes d'être racontées de la façon qui plaisait alors, à la veillée ou autour d'un bon repas. Au total elles sont, dans ce premier recueil, au nombre de 4.

Pour les obtenir ?

A la matinée des associations du plateau violien, en septembre, nous rendre visite sur le stand pour vous inscrire. Nous vous ferons parvenir par courrier électronique GRATUITEMENT le fichier informatique au format pdf. Pour une impression papier, brochure recto-verso, reliure et couverture transparente format A4, ce sera à prix coûtant.

Et si vous n'avez pas la possibilité de venir nous voir ce jour-là, n'hésitez pas à faire votre demande à l'adresse mèl : ramuresdutemps@laposte.net

4 Nouvelles de jeunesse de Fernand RAMBION (réf FER 001)

- Un mariage au village et autres ébauches
- En prison dans un bureau de poste
- Au pays des merveilles sans Alice
- Un soir au mont Aigoual.



Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes de Viols-le-Fort poursuit son engagement pour faire vivre le village à travers des moments de partage et de convivialité.

La fête de la Saint-Patrick, organisée à la fin du mois de mars, a rencontré un beau succès. Habitants et visiteurs se sont réunis dans une ambiance chaleureuse et festive, permettant à tous de profiter d'un moment agréable autour de la musique et de la bonne humeur. Le Comité tient à remercier chaleureusement l'ensemble des participants pour leur présence et leur enthousiasme.

L'été approche, et avec lui les rendez-vous incontournables du village. Les traditionnels fougassets se dérouleront du 27 au 31 juillet, un moment attendu qui rassemblera petits et grands autour de cette spécialité locale.

Enfin, la fête votive de Viols-le-Fort aura lieu **les 31 juillet, 1er août et 2 août**. Plusieurs animations et festivités seront proposées tout au long de ces journées afin de faire vivre le cœur du village dans une ambiance festive et conviviale.

Le Comité des Fêtes vous donne rendez-vous nombreux pour partager ces moments forts de la vie locale !



Vie Associative



Sauvegarde Saint-Etienne

Le musée du Père André Soulas à Viols le Fort, c'est pour bientôt



Comme annoncé, et programmé de longue date le samedi 28 février 2026 a été choisi pour présenter aux membres de l'association, aux élus locaux et des villages voisins ainsi qu'aux membres du clergé, le musée consacré au Père André SOULAS. Cette rencontre s'est déroulée sur invitation, en présence de Mgr Norbert TURINI, (archevêque de Montpellier), des pères John SUAKOR et Didier GOUNELLE (actuel et ancien prêtre paroissial), de Soeur Bénédicte BOURDET (Supérieure générale des Sœurs de l'Alliance) venue tout spécialement de Villersexel dans la Haute-Saône, de Soeur Marie Claire VALADIER (descendante du Père SOULAS et une des dernières sœurs de la congrégation des sœurs garde-malades de Notre Dame des champs aux Matelles [34] et d'une poignée d'élus.



Les sept membres de l'association ont travaillé avec passion afin de rassembler et inventorier les documents et objets permettant la création de ce musée dédié à l'œuvre du Père André SOULAS.

« Une vie tournée vers les plus démunis ». Né à Viols-le-Fort le 25 février 1808, André SOULAS est le quatrième d'une fratrie de neuf enfants. Très jeune, il exprime le désir de devenir prêtre et de venir en aide aux plus pauvres, un engagement qui guidera toute son existence. Il est ordonné prêtre le 13 juin 1835. L'année suivante, il devient vicaire de la cathédrale de Montpellier, puis second aumônier de l'hôpital. En 1840, il se voit confier l'œuvre des domestiques. En 1845, il fonde la congrégation des Sœurs Notre-Dame Auxiliatrice, destinée à aider malades et enfants (une communauté de la congrégation s'installa à Viols-le-Fort le 30 novembre 1809). L'année suivante, il ouvre la première crèche de Montpellier accueillant soixante nourrissons.

En 1848, il crée aux Matelles la colonie agricole de Notre-Dame-des-Champs pour des garçons orphelins, avec l'objectif de les former au travail de la terre en les isolant d'une errance sujette à délinquance. ...

Le Père SOULAS s'éteint le 2 mai 1857 à l'âge de 49 ans. Près de 10 000 Montpelliérains vinrent saluer sa dépouille.

Pour en savoir plus « <https://bit.ly/4vLuBVg> »

L'ouverture générale du musée, espérée en 2026, reste soumise aux autorisations administratives liées à la sécurité. Dans l'attente des visites accompagnées pourront être organisées les samedis matin sur demande : 0633131358 (Pierre DURAND).

Collectif Courts Circuits

3 ans déjà !

En ce début d'avril, la Ressourcerie Courts Circuits fête le 3ème anniversaire de son local de vente à Saint Martin de Londres. En 2025, nous avons connu une augmentation des tonnes collectées, des tonnes valorisées et du nombre d'utilisateurs. Pour être précis: 8,2 tonnes d'objets ont été collectés, dont 5,9 tonnes d'objets ont été réemployés. A cela s'ajoutent 1 tonne d'objets donnés et 1,5 tonnes de matières recyclées. Seulement 130 kg ont été orientés vers l'incinération.

Ce bilan encourageant est le fruit du travail minutieux de nos salariés et bénévoles: tri, vérification, nettoyage, remise en état, parfois réparation ou reconstruction.

Ce savoir-faire spécifique donne tout son sens au

métier de « valoriste ». Les objets retrouvent ainsi une seconde vie et cessent d'être considérés comme des déchets.

Nos salariés et bénévoles sont notre meilleur atout pour la réduction des déchets. Nous avons d'ailleurs transformé un CDD en CDI et créé de nouveaux emplois, dont un agent spécialisé dans le test et la réparation d'appareils électriques, financé par un appel à projet de Suez. Bien évidemment, la Ressourcerie a aussi besoin de vous, utilisateurs et visiteurs! Vous êtes nombreux à nous exprimer tout le bien que vous pensez de notre activité, et nous vous en remercions. Toute l'équipe est motivée pour continuer ce travail de colibris. Vive le réemploi local et solidaire!

VOTRE AGENDA !



- 22 mai Conférence sur l'archéologie - SLP à 19h00 à la librairie La Bestiole
- 23 mai Journée Citoyenne à 9h30 à la salle de La Portalière
- 26 mai Réunion d'information - Ass. Et nous alors ! à 15h00 à la salle polyvalente
- 30 mai Atelier Couture - Collectif Courts Circuits de 10h00 à 13h00 à la salle polyvalente
- 30 mai Repair Café - Collectif Courts Circuits de 14h30 à 17h30 à la salle polyvalente
- 6 juin Visite guidée par l'office du tourisme de 14h30 à 16h00 sur réservation
- 12 juin Conférence sur l'archéologie - SLP à 19h00 à la librairie La Bestiole
- 14 & 15 juin Journées Européennes de l'Archéologie à Viols-le-Fort et Cambous
- 28 juin Journée détente du Tambourin
- 29 juin Ma Commune Ma Santé Mairie de Viols-le-Fort sur rendez-vous
- 4 juillet Vide grenier - Sport & détente de 8h00 à 18h00 Plan du Quai
- 4 juillet Pièce de théâtre « Vol pour Tokio » à 21h00 Plan du Quai
- 13 juillet Repas Républiccain
- 18 juillet Cinéma sous les étoiles
- 31 juil - 2 août Fête du Village
- 12 sept. Journée des associations du plateau Violien
- 19 & 20 sept. Journées Européennes du Patrimoine

